



HONORAIRES

De TRANSACTION à la charge de l'ACQUEREUR

APPARTEMENT, MAISONS, PROPRIETE, TERRAINS, GARAGE

de 0	à 120 000 € (forfait).....	6 700 € TTC
de 120 001€	à 150 000 €.....	6 % TTC
de 150 001 €	à 300 000 €.....	5.5 % TTC
au-delà de 300 001 €.....		4.8 % TTC

(TVA à 20 %)

DE LOCATION

BAUX D'HABITATION	5 % TTC (1) à la charge du locataire (2) (Dans la limite d'un plafond maximum de 11 € le m²) 5 % TTC (1) à la charge du propriétaire
BAUX PROFESSIONNELS	10 % TTC (1) à la charge du locataire
BAUX COMMERCIAUX	10 % TTC (1) à la charge du locataire
BAUX MEUBLES (non saisonniers)	6 % TTC(1) à la charge du locataire (2) (Dans la limite d'un plafond maximum de 11 € le m²) 6 % TTC (1) à la charge du propriétaire
BOX, GARAGE	10 % TTC à la charge du locataire

(TVA à 20%)

(1) Calculés sur le montant du loyer annuel hors charges

(2) Visite du logement, Constitution du dossier, Rédaction de bail, réalisation de l'Etat des lieux.

Coût des prestations : Zone non tendue : 8 € TTC par m² et 3 € TTC par m² prix de l'état des lieux : plafond 11 € TTC le m²